

PLENIERE • MARDI 15 NOVEMBRE

Facturation

Sandrine Aujoux de Matos
Cnam

Maryline Samba
Cnam

Sébastien Houget
GIE SESAM-Vitale

Pascal Balay
GIE SESAM-Vitale

1. Facturation AMO en libéral

Sandrine Aujoux de Matos – Sébastien Houget

Avenants au CdC SESAM-Vitale

Santé sexuelle



Une nouvelle mesure :

- Extension aux majeures de la prise en charge à 100% par l'AM des frais liés à la contraception d'urgence, sans prescription médicale obligatoire



Evolution fonctionnelle permettant dans la facture :



De prendre en compte la nouvelle catégorie de bénéficiaires concernés pas la mesure



De garantir l'application systématique du tiers payant



D'automatiser la facturation avec prise en charge à 100% des spécialités pharmaceutiques concernées



Mise en œuvre



01/01/2023



- PLFSS pour 2023
- Lettre de couverture ministérielle dans l'attente de la publication de la Loi et du décret



Avenant 34 v1.2 au cahier des Charges SESAM-Vitale « Santé sexuelle »
Travaux en cours

Centre de santé - Transmission du RPPS des exécutants salariés



Télémédecine – fixation d'un seuil maximal d'activité

- Mesure visant à garantir une pratique de qualité
- Seuil apprécié par PS en activité libérale ou salariée
- Nécessité en CDS ou en activité mixte de distinguer les factures réalisées par chaque salarié



Modalité d'identification : le RPPS du salarié



Evolution fonctionnelle permettant d'identifier les salariés de centre de santé dans la facture :



Le RPPS renseigné dans la facture, devra correspondre à celui de l'exécutant des prestations => ne concerne que les professions concernées par cet identifiant



Le code spécialité utilisé pour la facture correspond au code spécialité du PS exécutant les soins



Mise en œuvre



Avenant 9 à la convention médicale



Avenant 33 au cahier des Charges SESAM-Vitale – diffusion mi-novembre 2022

Date de référence AMO



Date de référence :

- Clef d'appréciation des droits AMO du BS
- Date des soins dont le remboursement est demandé



Constat : hétérogénéité des dates paramétrées dans les SI (AM/SV)

Consensus interprétatif inter-régimes ↔ abandon de la date de prescription



Harmonisation de la date de référence AMO sur la date des soins



Evolution fonctionnelle spécifiant d'utiliser :



La date de réalisation/exécution pour : les actes isolés, en série, frais pharmaceutiques et honoraires, LPP, analyses bio



La date d'achèvement des soins pour le dentaire et l'ODF



Mise en œuvre



1^{er} trimestre 2023



Avenant XX au cahier des Charges
SESAM-Vitale « Date de référence AMO »
Travaux en cours

Actualité conventionnelle

Négociations 2022/2023 abouties, en cours et à venir

Les signatures

- **Le 27/07/22 : avenant 9 à la convention des IDEL** applicable dès le 23 septembre 2022
 - Les grandes lignes
 - ✓ valorisation des nouvelles activités des IPA,
 - ✓ télésoins,
 - ✓ téléexpertise,
 - ✓ extension de l'accompagnement à la TLC,
 - ✓ vaccination
 - Mesures tarifaires applicables le 23/03/2023

- **Le 10/09/2022 : avenant 15 à la convention des orthoptistes**
 - Les grandes lignes
 - ✓ Réalisation d'actes de dépistage de l'amblyopie auprès des nourrissons âgés de 9 à 15 mois
 - ✓ Réalisation d'actes de dépistage des troubles de la réfraction auprès des enfants âgés de 30 mois à 5 ans)
 - Mesures tarifaires applicables dans les 6 mois à compter de l'approbation ministérielle



Négociations 2022/2023 abouties, en cours et à venir

En cours



- Médecins : ouverture de la négociation de la nouvelle convention le 09/11
- Sages-femmes (valorisation de l'accompagnement global et intégration du rôle de SF référente)
- MK (démographie, valorisation de la pratique à domicile, nouvelle nomenclature, télésanté etc.)



A venir en 2023

- Chirurgiens-dentistes (nouvelle convention)
- CDS (transposition de l'avenant 9 à la convention médicale)

Forfait Structure / FAMI

Déclaration des versions de vos logiciels

- Attestations sur l'honneur à renseigner dans votre espace privé, sur l'Espace Industriels
- Pour chaque version de logiciel installée chez vos clients
 - Nom et version
 - Est-ce un logiciel métier ?
 - Est-il compatible DMP (ou intègre un connecteur DMP) ?
 - Est-ce un LAP certifié par la HAS ? (*médecins uniquement*)



A renseigner au plus vite,
avant l'ouverture de la saisie des indicateurs FS / FAMI par les PS

Rappel version et avenants SESAM-Vitale requis pour 2022

Catégorie	Palier minimum	Avenants demandés
 <p>Médecins</p>	1.40 Addendum 6 PC/SC	<p>Tiers payant ALD/Maternité Convention médicale Télémédecine</p>
 <p>Chirurgiens-dentistes</p>	1.40 Addendum 7	<p>Réforme 100% santé CCAM dentaire Suivi des factures en tiers payant (RSP 580) Intégration CFE Tiers payant généralisé</p>
 <p>Sages-femmes</p>	1.40 Addendum 7	<p>CCAM sage-femme Tiers payant ALD/Maternité Suivi des factures en tiers payant (RSP 580) Télémédecine Intégration CFE Tiers payant généralisé</p>

Rappel version et avenants SESAM-Vitale requis pour 2022

	Catégorie	Palier minimum	Avenants demandés
	Masseurs-kinésithérapeutes	1.40 Addendum 7	Tiers payant ALD/Maternité Suivi des factures en tiers payant (RSP 580)
	Orthophonistes		
	Orthoptistes		
	Pédicures-podologues		
	Infirmiers	1.40 Addendum 7	Tiers payant ALD/Maternité Suivi des factures en tiers payant (RSP 580) Accompagnement à la téléconsultation Évolution de la gestion des indemnités kilométriques Intégration CFE Tiers payant généralisé

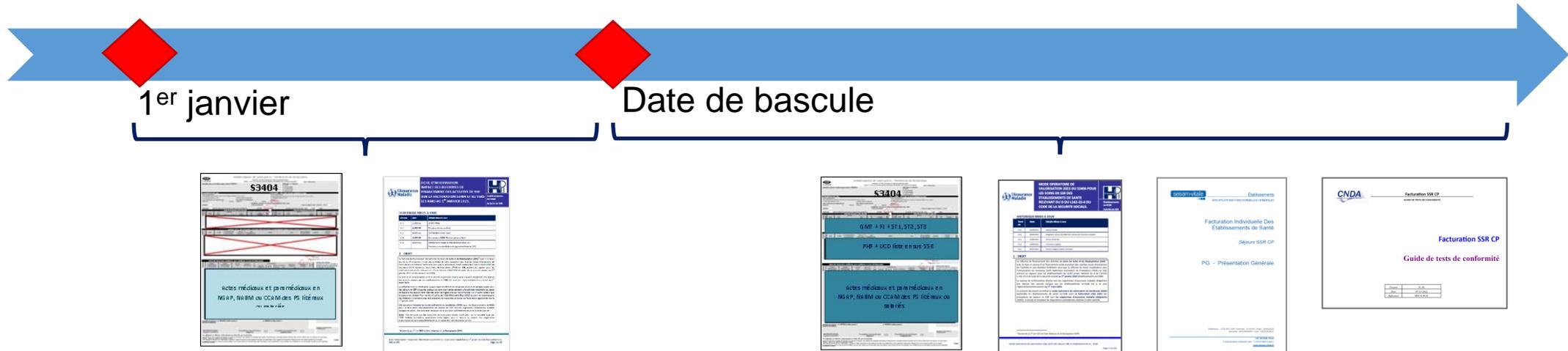
2. Facturation AMO en établissements

Sébastien Houget

Facturation SSR en Cliniques Privées – Rappel calendrier réglementaire

- **1^{er} janvier 2023 :**
 - Réforme de financement des séjours en SSR en T2A / GMT ;
 - Réforme du Ticket Modérateur des séjours en SSR sur la base des nouveaux TNJP
 - Arrêt de la facturation des séjours en SSR par les cliniques privées mais maintien de la facturation des honoraires des praticiens.
- **A partir du 1^{er} mars 2023 :**
 - Bascule en facturation directe des séjours SSR en T2A / GMT par les cliniques privées.
-  Travaux en cours avec le ministère pour permettre une bascule progressive sur l'année 2023

Facturation SSR en Cliniques Privées – Modalités de facturation



Pendant la période transitoire

- Facturation B2 et S3404 sur la base des règles communiquées via une fiche d'information (honoraires, TM / FJ C2S et ALM, Séjours AME et RI)
- Pas de certification éditeurs par le CNDA sur les évolutions nécessaires

Pour la cible

- Facturation B2 et S3404 sur la base des **SFG GIE SV + mode opératoire S3404** actualisé
- **Certification éditeurs par le CNDA** sur le volet facturation B2 des SFG

Facturation SSR en Cliniques Privées – Spécifications



SFG Facturation individuelle SSR en cliniques privées

- Disponibles en version définitive depuis le 9 mai
- Nouvelle version mineure (1.00.02) publiée prochainement



Documents complémentaires (norme B2, mode opératoire S3404, description fichier NX des GMT et UCD...)

- Mis à disposition sur l'espace industriels le 6 juillet



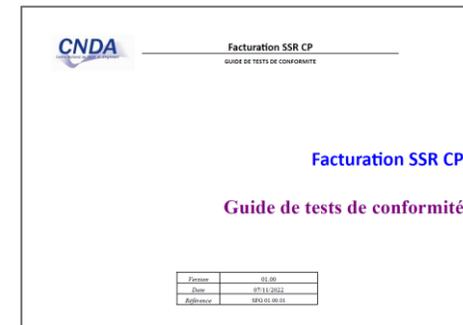
Support et vidéo formation éditeurs du 13 mai

Facturation AMO en établissements – Certification CNDA



Ouverture de la certification CNDA le 7 novembre

- Package de tests disponible sur <https://cnda.ameli.fr>
- Signature du protocole de tests au préalable



- Rappel :

- Scénarios de tests publiés le 9 mai
- Fichiers NX avec des GMT et des UCD de tests et exemples de données associées à des établissements de tests mis à disposition le 6 juillet



Déjà 3 éditeurs ont annoncé le dépôt de leur dossier de tests avant la fin de l'année !

Facturation SSR en Cliniques Privées – Support et accompagnement

Sur les SFG Facturation



centre-de-service@sesam-vitale.fr

02 43 57 42 88

**Sur le package de tests
et la procédure de certification**



contact.cnda@assurance-maladie.fr

Réforme du financement des urgences

Le nouveau modèle évolue au 1^{er} mars 2023 afin de mieux prendre en compte les prises en charge en pédiatrie :

1. Création d'un nouveau forfait pour la tranche d'âge 0- moins de 3 mois **FU0**
 - **FU0** mêmes caractéristiques que les autres **Fux**
 - Ajustement de la tranche d'âge du **FU1** de 3 mois à 16 ans

Réforme du financement des urgences

2. Création de deux suppléments pédiatriques **PE1** et **PE2**

- Afin de mieux prendre en compte la lourdeur de ces prises en charges pédiatriques
 - **PE1** : « Supplément prise en charge pédiatrique » correspondant à un des diagnostics inscrits sur la liste 1 de l'annexe 8 de l'arrêté modifié du 27 décembre 2021
 - **PE2** : « Supplément prise en charge pédiatrique + » correspondant à un des diagnostics inscrits sur la liste 2 de l'annexe 8 de l'arrêté précité.
- Associés aux passages ayant donné lieu à la facturation d'un FU0 ou d'un FU1
- Un seul de ces deux suppléments peut être facturé pour un même passage
- Ces suppléments sont compatibles avec le SUM et les SU2 ou SU3

3. Facturation AMC

Sébastien Houget

Les spécifications du GIE SESAM-Vitale

En libéral

- **SEL AMC Ville** (médecins, auxiliaires médicaux, sages-femmes, centre de santé)
- **SEL AMC Dentaire**
- **Avenant 23** au Cahier des Charges SESAM-Vitale : adresse DRE via l'Annuaire AMC
- Lire le code **Datamatrix AMC**

En établissements

- **ROC V1** : Facturation AMC en EPS / ESPIC pour domaine MCO
- **ROC V2** : Extension aux domaines SSR/PSY et aux cliniques privées
- Lire le code **Datamatrix AMC**

SEL AMC pour les médecins, sages-femmes, auxiliaires médicaux, centres de santé (hors dentaires)

- Services ouverts depuis 2017
- Version de référence : package 1.06.04
- 18 logiciels (11 éditeurs) autorisés, représentant un potentiel de 50 % des PS
- Près de 6 000 PS utilisateurs chaque mois

SEL AMC pour les dentistes et centres de santé dentaires

- Spécifications éditeurs diffusées depuis mars 2022
- Version de référence : package 2.00.00
- Autorisation CNDA ouverte depuis le 8 juillet
- Pilote prévu au 1^{er} semestre 2023
Plusieurs éditeurs et AMC en cours de développement

Avenant 23 : adresse DRE via l'Annuaire AMC

- Applicable à toutes les catégories de PS en SESAM-Vitale
- Avenant publié en décembre 2020
- 163 logiciels (98 éditeurs) agréés, représentant un potentiel de 53 % des PS
- 28 % des PS équipés

ROC V1 : Facturation AMC en EPS / ESPIC pour domaine MCO

- Service ouvert depuis 2021
- Version de référence : package 1.04.00
- 5 éditeurs de GAP autorisés,
représentant un potentiel de 60 % des établissements
- 10 établissements font des DRE en ROC V1
(+ 56 établissements en ROC V0 - version d'expérimentation)

ROC V2 : Extension aux domaines SSR/PSY et aux cliniques privées

- SFG publiées le 22 juillet (v2.00.00)
- Nouvelle version prochainement, avec :



- *Communication patient*
- *Annulation de facture*
- *Corrections mineures*

- Ouverture de l'autorisation CNDA courant 1^{er} semestre 2023 (planning en cours)
- Deux pilotes prévus en 2023 :
 - *SSR et PSY dans les établissements publics*
 - *Cliniques privées*

Webinaire

16 novembre à 11h30

« Les services en ligne AMC, ce sont vos clients qui en parlent le mieux ! »

L'inter-AMC vous propose un point de situation sur les offres de service inter-AMC à destination des structures & professionnels de santé



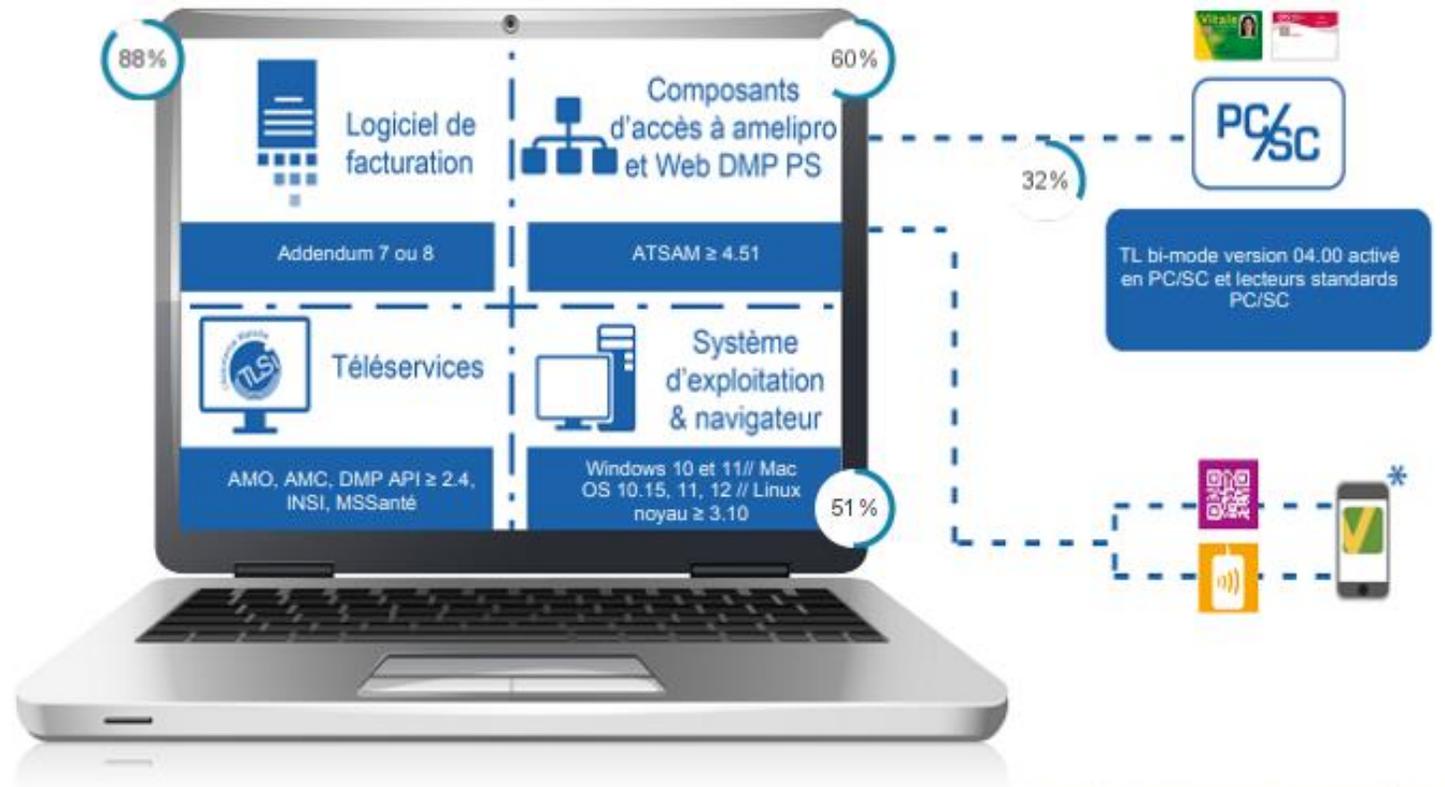
**Les bénéfices de ROC :
regards croisés de professionnels
hospitaliers et de patients**

4. PRO PS

Pascal Balay – Maryline Samba – Sébastien Houget

Programme PRO PS

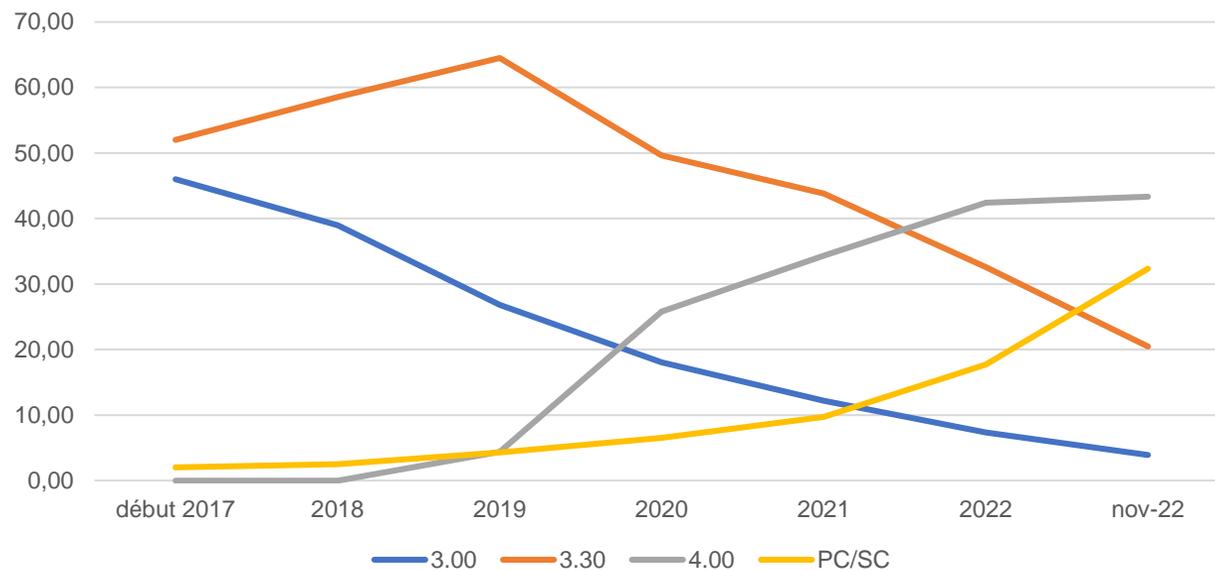
Statut SI du PS octobre 2022



* l'usage de l'application Vitale n'est possible qu'à partir de l'addendum 8

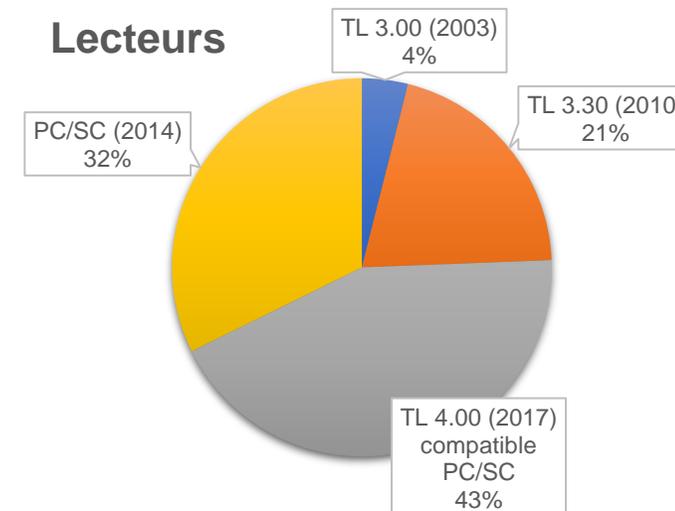
Focus déploiement des lecteurs

Pourcentage lecteurs selon référentiel



référentiel	diffusion
3.00	2003
3.30	2010
4.0	2017
Livrables GIE pour PC/SC	2014

Lecteurs



Déploiement logiciels PC/SC 88% VS lecteurs 32%



Augmentation mensuelle de plus de 2%

OS et navigateurs



Arrêt du support en janvier 2023

- 46% du parc Windows!



Stratégie de rupture Apple

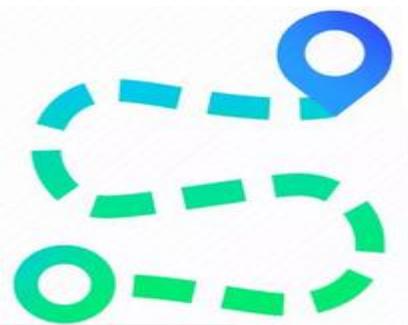
- Mojave 10.14 et 32 bits plus supportés
- Compatibilité ARM à assurer: le GIESV attend vos retours
- Sur MAC 13, sécurisation sur les nouveaux accessoires USB: approbation indispensable

Critères pour millésime 2023 PRO PS

	Pré requis	Engagement à déployer en 2023
Solution logiciel		
Solution SESAM-Vitale agréée	Etre agréé à minima addendum 8 ou	⇒ Avoir déployé fin 2023 ma solution de facturation à minima addendum 8 auprès de:
Solution SESAM-Vitale homologuée (Dispositif Intégré-DI)	Etre homologuée SV en DI 4.00 ou supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • 70% de mes PS médecins • 90 % de mes PS pharmaciens • 35% de mes PS autres catégories dont radiologues
Si la solution SESAM-Vitale est homologuée DMP compatible :	Etre homologué en version 2.4 ou supérieur	⇒ Avoir déployé ma solution à minima API v2.4 auprès de la totalité de mes PS équipés d'un logiciel DMP fin 2023
Matériel de lecture		
Lecteurs PC/SC	Avoir commencé à installer des lecteurs PC/SC chez ses clients	⇒ En 2023, pour les nouvelles installations, ne déployer que des solutions avec logiciel et matériel full PC/SC ⇒ Avoir déployé fin 2023 un parc de lecteurs compatibles PC/SC (lecteurs natifs PC/SC ou TL 4.00) adressés en mode full PC/SC par son logiciel auprès d'une forte majorité de mes PS
Matériel de lecture appli carte Vitale	Afficher sur le site Internet officiel de l'éditeur, le ou les équipement(s) de lecture de l'appli carte Vitale compatibles avec le logiciel de facturation.	

Arrêt des flux FSE/DRE en Addendum 2bis & 3 Projet d'arrêt addendum 4

Arrêt des flux FSE/DRE en Addendum 2bis & 3



PRO-PS

Pour le Renouveau des Outils Numériques des Professionnels de Santé

Poursuite de la démarche d'arrêt des flux télétransmis avec un équipement **obsolète**, en vue de migrer les professionnels de santé facturant en SESAM-Vitale (SV) vers des **versions supérieures**.



Fiabiliser la facture et permettre aux professionnels de santé d'accéder à l'ensemble des **télé-services** et aux dernières **innovations**.

Arrêt des flux FSE/DRE en Addendum 2bis & 3

□ MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Dates	Etapes
05/2006 et 05/2007	Publication version 1.40.200 (addendum 2bis et 3)
01/2021	Arrêt du support technique par le GIE SV
12/2022	Accompagnement des PS
01/07/2023	Arrêt du flux des FSE



Médecins proches de la retraite :

Un accompagnement privilégié par les CIS et les éditeurs devra être mis en place.

Arrêt des flux FSE/DRE en Addendum 2bis & 3

CDC	Répartition PS	Nombre de PS
1.40 Add 2 bis	0,0%	24
1.40 Add 3	0,8%	3 203
1.40 Add 4	2,8%	11 163
1.40 Add 6	2,8%	11 226
1.40 Add 6 avec complément PC/SC	7,2%	28 663
1.40 Add 7	77,6%	310 301
1.40 Add 7 ApCV	0,3%	1 294
1.40 Add 8	8,5%	34 028
Total	100,0%	399 902



Fin septembre 2022 : 3 227 PS

- ❑ 24 PS en addendum 2bis
- ❑ 3 203 PS en addendum 3
- ❑ plus de 1,7 millions FSE/mois
- ❑ plus de 68 500 DRE/mois

Un PS ayant utilisé plusieurs logiciels, agréés sur des versions de CDC SV différentes, est comptabilisé plusieurs fois.

Arrêt des flux FSE/DRE en Addendum 2bis & 3

RÉPARTITION - ADDENDUM 2BIS

Catégorie de PS	Volumétrie	Pourcentage
Infirmiers	6	25%
Masseurs-kinésithérapeutes	11	46%
Médecins généralistes	1	4%
Médecins spécialistes	2	8%
Orthophonistes	4	17%
Total général	24	100%

Arrêt des flux FSE/DRE en Addendum 2bis & 3

RÉPARTITION - ADDENDUM 3

Catégorie de PS	Volumétrie	Pourcentage
Autres structures de soins	79	2%
Centres de santé	21	1%
Chirurgiens-dentistes	21	1%
Infirmiers	100	3%
Laboratoires	408	13%
Masseurs-kinésithérapeutes	180	6%
Médecins généralistes	638	20%
Médecins spécialistes	1559	49%
Orthophonistes	45	1%
Orthoptistes	14	0%
Pédicures-podologues	103	3%
Sages-femmes	35	1%
Total	3203	100%

Prochaine étape : Projet d'Arrêt des flux FSE en Addendum 4



À fin septembre 2022 :

- ❑ 11 163 pharmacies en addendum 4
- ❑ plus de 25 millions FSE/mois

Dates	Etapes
21/10/2022	1ère rencontre avec les syndicats de pharmaciens
Juin 2023	Réunion de concertation
01/01/2024	Projet d'arrêt des flux

Du TLA vers la Mobilité

Constats

Trop de TLA sur le terrain et pas assez de mobilité

Le TLA est en inadéquation avec les besoins du PS en mobilité

- Tout le périmètre de la facturation SESAM-Vitale n'est pas couvert
- Le TLA ne sait pas gérer les TLSi
- En visite comme en cabinet les PS ont besoin d'une solution mobile

Les échéances TLA se précisent sans prévision de glissement

- Juillet 2023 – Arrêt de la commercialisation du TLA
- Juillet 2025 – Arrêt de la maintenance du TLA

Aider, dynamiser et accélérer

Le GIE SESAM-Vitale a créé une cellule PRO-PS-Mobilité

- Expertise technique et fonctionnelle
- Expertise procédure et sécurité
- Expertise déploiement Industriels

Action immédiate pour évaluer l'aide

- Contacts individuels avec chaque éditeur ayant développé une option TLA dans leur logiciel – **Action en cours fin prévue en décembre 2022**

Objectif de la consultation des éditeur

- Point de situation terrain de chaque clientèle (décisionnel)
- Stratégie mobilité de chaque éditeur
- Problématiques rencontrées
- Evaluation de l'aide ou du type d'accompagnement possible

Statut de la consultation des éditeurs

Représentativité

- **20** éditeurs consultés représentant 66 000 PS utilisant un TLA
- **11** éditeurs à appeler d'ici fin 2022

Délais estimés de disponibilité d'offre mobilité

- **67%** estiment possible de déployer une offre mobilité en 2023
- **27%** ne savent pas estimer une disponibilité
- **6%** estiment disposer d'une offre en 2024

Besoins exprimés lors des consultations éditeurs – Le GIE a traité tous les besoins exprimés

- **39%** n'expriment aucun besoin d'aide
- **28%** demandent une mise en relation avec un promoteur de solution mobile
- **21%** demandent un accompagnement GIE SESAM-Vitale [périmètre de tests CNDA, dossier sécurité et sources FSV]
- **12%** ont demandé une information technique

Information Mobilité

Le GIE SESAM-Vitale prévoit une rubrique informative Mobilité en 2023

- L'espace Industriels
- Le catalogue produits

Merci de contacter la cellule mobilité pour toute demande d'information ou d'accompagnement à relations-industriels@sesam-vitale.fr